UFAP
UNSa Justice
SPIP 71

Déclaration liminaire du CSA SPIP de Saône-et-Loire, 19 novembre 2026

Chalon-sur-Saône, le 19 novembre 2026

Monsieur le Président,

À l'occasion de ce dernier CSA de l'année et du mandat, **l'UFAP-UNSa Justice** souhaite revenir sur plusieurs sujets qui préoccupent fortement les personnels et qui, malgré les alertes répétées, demeurent sans réponse satisfaisante.

Derrière les réorganisations, les projets et les orientations institutionnelles, il y a des agents qui font fonctionner les services au quotidien, souvent avec des moyens insuffisants et dans des conditions de travail qui se dégradent. Leur engagement ne peut pas devenir le prétexte permettant à l'administration de repousser indéfiniment les réponses attendues.

LA SURPOPULATION PÉNALE : UNE RÉALITÉ QUI NE PEUT PLUS ÊTRE BANALISÉE

La situation de la détention atteint aujourd'hui des niveaux records. Au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand, nous comptabilisons **près de 90 matelas au sol**, avec une densité qui **dépasse les 220 % en maison d'arrêt**. Derrière ces chiffres, ce sont des conditions de détention qui deviennent inacceptables, mais également des conditions de travail profondément dégradées pour les collègues du milieu fermé. Les personnels (CPIP, PA, ASS, coordinatrice) doivent absorber les conséquences quotidiennes de cette surpopulation, avec une charge de travail et une pression supplémentaire, sans reconnaissance à la hauteur de la réalité du terrain et avec des difficultés RH grandissantes.
Nous avons d'ailleurs alerté le DI, à ce sujet, lors de sa venue la semaine dernière
À cette situation s'ajoute le refus de l'administration de reconnaître pleinement l'impact de cette surpopulation sur le travail de nos collègues, notamment à travers l'exclusion des personnels du SPIP du bénéfice de la prime de surpopulation.

Soyons clairs : si **l'UFAP-UNSa Justice** revendique une juste reconnaissance du travail accompli, nous souhaiterions surtout que cette prime n'ait plus lieu d'être. Cette compensation limitée dans son montant comme dans le nombre de ses bénéficiaires, ne règlera jamais le problème de fond. Notre priorité reste la lutte contre la surpopulation pénale et ses conséquences sur l'ensemble des personnels

Le milieu ouvert n'est évidemment pas épargné. Nos deux antennes connaissent une augmentation constante de leur activité, notamment en raison du nombre croissant de mesures de DDSE et du flux permanent de nouvelles prises en charges qui viennent alourdir encore le quotidien de **tous les personnels**.
C'est un point sur lequel **l'UFAP-UNSa Justice** entend particulièrement insister : l'augmentation des mesures et du flux constitue une pression supplémentaire durable sur les services et doit être prise en compte dans les effectifs, les organisations et les moyens alloués au SPIP.

UNE SITUATION SOCIALE QUI CONTINUE DE PESER SUR LES PERSONNELS

Dans un contexte national marqué par les mobilisations et les revendications des agents de la fonction publique, les attentes restent fortes : pouvoir d'achat, reconnaissance professionnelle, effectifs suffisants et amélioration des conditions de travail.
Nous avons pleinement conscience des contraintes budgétaires régulièrement mises en avant. Pour autant, les difficultés financières de l'État ne peuvent justifier que les personnels soient systématiquement invités à faire

davantage avec toujours moins. La reconnaissance ne peut pas se limiter aux discours. Elle doit aussi se traduire dans les conditions concrètes d'exercice de nos missions.

LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE DU SPIP 71 : LE SILENCE N'EST PAS UNE RÉPONSE

Le déménagement du siège figure à l'ordre du jour de ce CSA, car nous, les représentants **UFAP-UNSa Justice** l'avons demandé. Nous souhaitons rappeler que les dernières informations communiquées aux membres du CSA remontent au mois de février.
Depuis, aucune nouvelle. Les agents concernés ignorent toujours si le projet est maintenu, modifié ou abandonné et restent sans visibilité sur leur futur environnement professionnel et leurs conditions de travail. Cette absence prolongée de communication n'est pas acceptable. Les personnels directement concernés ne peuvent pas être laissés dans l'incertitude sur un projet qui aura des conséquences concrètes sur leur quotidien professionnel et personnel.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS : CE DOIT ETRE UNE PRIORITÉ DANS TOUS LES SPIP

La sécurité des agents doit être une priorité absolue de l'administration, quel que soit leur lieu d'exercice. Pourtant, nous constatons avec inquiétude que les SPIP milieu ouvert semblent être les grands oubliés des budgets et des investissements consacrés à la sécurité, malgré la feuille de route du DGAP que nous avons reçu hier.
La sécurisation des SPIP en milieu ouvert n'est pas un gros mot, c'est un besoin réel et urgent ! Nous pensons notamment aux sas de nos antennes toujours défectueux à ce jour.
Faudrait-il considérer que les risques seraient moins importants en milieu ouvert ? Que les agents intervenant dans les ALIP pourraient se satisfaire de locaux insuffisamment sécurisés, ou de moyens de protection inexistants ?
Les événements survenus cette année au SPIP de Martinique, où des collègues ont été victimes d'une attaque particulièrement violente au sein même de leur service, ainsi que les autres incidents auxquels sont confrontés les personnels, démontrent pourtant que le risque est bien réel.

Par ailleurs, le protocole avec les Forces de sécurité intérieure (FSI), inscrit à l'ordre du jour de ce CSA (encore à notre demande), reste un sujet d'interrogation. Évoqué depuis votre arrivée, M. le président, il y a bientôt trois ans, ce protocole ne semble toujours pas finalisé. Pourtant, il constitue un élément important dans la sécurisation des interventions et des conditions d'exercice des personnels, notamment en milieu ouvert. Nous ne pouvons que regretter qu'un sujet aussi essentiel à la sécurité des agents connaisse un tel délai de concrétisation. Les personnels ont besoin de dispositifs opérationnels, pas uniquement de projets qui restent en discussion.
Nous attendons donc des précisions sur l'état d'avancement de ce protocole, les éventuels points de blocage et surtout un calendrier clair quant à sa finalisation et sa mise en œuvre.

Nous refusons que la sécurité des personnels de milieu ouvert devienne une variable d'ajustement budgétaire.
Les contraintes financières ne peuvent pas conduire à établir une hiérarchie entre les agents qui mériteraient d'être protégés et ceux qui devraient s'accommoder des risques. Les SPIP sont des services pénitentiaires à part entière et leur sécurité doit être traitée comme telle.

L'engagement des personnels ne peut pas être le remède permanent aux insuffisances de l'administration. A force de demander toujours plus aux agents sans leur donner les moyens d'exercer correctement leurs missions, c'est tout le fonctionnement du SPIP qui est fragilisé. Cette situation ne peut plus durer.

L'UFAP-UNSa Justice, syndicat multi catégoriel, restera mobilisée aux côtés de TOUS les personnels du SPIP, sans distinction de corps, ou de fonction, pour défendre leurs droits, leurs métiers et leurs conditions de travail.

Les représentants UFAP UNSa Justice au CSA SPIP 71.

